

## MENTION COMPLÉMENTAIRE

# Cuisinier en Desserts de Restaurant

### ► Objectifs de la formation

Former des Cuisiniers en Pâtisserie de Restauration.

La formation est sanctionnée par la Mention Complémentaire « Cuisinier en Desserts de Restaurant ».

### 🔑 Conditions d'accès

- > Être titulaire d'un CAP Cuisine et être motivé pour une année complémentaire de formation en alternance.

### 📄 Comment postuler ?

- > Déposer sa candidature au CEFPPA, en téléchargeant le dossier de candidature sur le site internet du CEFPPA avant la mi-avril. Après cette date, la candidature sera retenue dans la limite des places disponibles.
- > Une liste des entreprises habilitées sera remise aux candidats retenus après examen des dossiers et entretien.

### 🕒 Durée

- > 400 heures réparties sur 15 semaines
- 4 jours/semaine - 1 semaine sur 2
- > Démarrage de la formation : septembre.

### 📍 Pratique...

Accès CEFPPA

Le CEFPPA est facile d'accès :

- à 5 min. en voiture de l'autoroute A35 (sortie 5 «Baggersee»)
- à 10 min. du centre ville et de la gare de Strasbourg, directement accessible en tram (station «Campus» tram A direction «Illkirch-Graffenstaden»).

### ♿ Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.



### ► Contenus

Domaine professionnel :

- Technologie pâtissière
- Pratique professionnelle
- Arts appliqués
- Gestion de l'entreprise
- Sciences appliquées

Domaine général :

- Français
- Anglais
- Allemand

### ► Statut

La formation s'effectue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (ou d'un contrat de professionnalisation après 29 ans).

### ► Rémunération

La formation est rémunérée selon la grille suivante donnée en % du Smic hôtelier.

Âge	Contrat d'apprentissage
16 à 17 ans	27 %
18 à 20 ans	43 %
21 à 25 ans	53 %
26 ans et +	SMIC Conventionnel

### Taux de réussite à l'examen

2022	100%
2021	100%
2020	100%

